

Compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2009

29 présents ou ayant donné procuration.

Nos commentaires sont indiqués en italique

Approbation du PV du conseil du 16 octobre : pour 22, contre 7.

Pierre Appriou prend la parole : il y a une erreur de comptage des voix au point 12-2 car tous les votants ne sont pas comptabilisés ; *à chaque fois, c'est l'opposition qui souligne les erreurs... la majorité ne prend-elle donc jamais connaissance des documents fournis ?*

La tête de liste UPVS revient une nouvelle fois sur le manque de clarté de ces PV. En effet, s'ils rendaient compte exactement des débats, le maire n'aurait pas commis l'erreur de dire dans la presse, à propos du sentier côtier, que le tracé avait été adopté à l'unanimité. En effet, si on se reporte à notre compte-rendu de cette séance du 17 juillet, il est bien mis en évidence que l'opposition a voté pour la mise en enquête publique mais tout en émettant des réserves dans certains secteurs. *Facile ainsi de réécrire l'histoire... en laissant les amalgames s'installer.*

André Lesven profite de cette occasion dévoiler les propositions qu'il a va faire au commissaire-enquêteur bien que ce ne soit pas inscrit à l'ordre du jour. *Comme quoi, il est possible de s'écarter parfois de cet ordre du jour !*

« Nous allons revoir l'ensemble du tracé car il y a des choses peu évidentes à mettre en place, notamment à Perroz. »

« Mais il faut revenir sur les choses qui sont dites par l'intermédiaire des médias. Sommes-nous encore en démocratie ? » S'inquiète le maire et il cite le reportage sur TF1, « Oui j'ai été interviewé, non je ne suis pas passé. On est dans un cas de figure grave. »

« De même, dans la presse, même les droits de réponse sont censurés, on me coupe des morceaux de phrases. »

« Maître Perrée, notaire, m'a remis la copie de l'acte de vente complet du camping précisant que « des servitudes pourront être mises en place » et qu'il y a « des lots en site classé ». Mais je ne veux pas jouer sur les mots. On joue la survie du camping ».

Il ne faut peut-être pas confondre démocratie et liberté de la presse...

Quelle est la problématique ? Et André Lesven de présenter les propositions qu'il fera le lendemain, 18 novembre, au commissaire-enquêteur.

- 1 : Soit on laisse le projet tel qu'il a été présenté mais cela ne semble pas réaliste ;
- 2 : Soit on renforce le sentier existant et on élargit ledit sentier en prenant une partie du talus seulement avec l'accord de l'Etat ;
- 3 : Soit on prévoit toujours un passage à l'intérieur du camping mais moins important que celui prévu et uniquement au niveau des zones les plus dangereuses ;
- 4 : Soit on passe par-dessus les endroits dangereux avec un équipement approprié comme par exemple une passerelle sur pilotis, c'est ce que propose PNE.

Le maire soutient la proposition 2, puis, dans l'ordre, 4,3 et 1.

Rémi Abjean intervient alors sur le sommet de Copenhague et la nécessité d'anticiper la montée des eaux et le nombre croissant des tempêtes en voyant tout de suite grand pour le sentier côtier. *Ne faudrait-il pas alors envisager un sentier côtier faisant le tour de l'église du bourg avec, peut-être, un accès dégagé vers Lanvaon à marée basse ?*

Patrice Malgorn demande une suspension de séance afin que Lucie Robin-Vigneron, représentante de PNE et présente dans le public du conseil, puisse présenter son projet. Le maire refuse comme d'habitude en disant qu'il la déjà vue plusieurs fois et qu'ils sont d'accord ; cela ne semble cependant pas être l'avis de Lucie Robin-Vigneron, contrainte au silence.

Election d'un nouvel adjoint au maire

Marie-Emmanuelle Gervez, pour des raisons familiales, a souhaité abandonner toute responsabilité autre que celle de simple conseiller. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Marie-Pierre Cabon s'interroge sur la nature des responsabilités du 8^{ème} adjoint : La communication, le développement durable et le jumelage. A la majorité de 21 voix contre 8 blancs, Alexia Lescaret est élue au poste d'adjoint. André Lesven en profite pour dire que le poste de conseiller délégué à la communication qu'elle occupait est supprimé.

« Et elle a fait quoi de sa délégation ? » demande Maire-Pierre Cabon « Et bien, répond le maire, elle a mis en place les moyens de communication... » *Sans commentaire !!!!*

Modification des commissions municipales.

Où l'on reparle de la commission développement durable et du développement économique qui ne s'est jamais réunie que pour élire sa vice-présidente ! Sylvaine Chavanne demande si la division en deux de cette commission permettra qu'elle se réunisse plus souvent ? En effet, il est prévu la création d'une commission de développement durable et d'une commission développement économique.

- « On va voir » répond Lédie le Hir, vice-présidente de cette commission
- « On ne demande qu'à voir » *mais à l'heure du développement durable et de la crise économique, son activité tient du zéro pointé. Il faut dire que la question du sentier côtier n'appartient ni au développement durable, ni au développement économique...* Sont élus à la commission développement durable : Alexia Lescaret, Denis Calvez, Rémi Abjean, Patrice Malgorn. Sont membres de la commission développement économique : Lédie Le Hir, Bruno Bouguen, Hubert Couprie, Sylvaine Chavanne.

Modification de la composition de la commission municipale « culture, sports, patrimoine »

Ont été élus : Rémi Abjean, Stéphane Appriou, Céline Duval et Patrice Malgorn.

1-1 Modification d'un représentant du conseil municipal au sein du comité consultatif de développement durable et de l'environnement

A main levée, Alexia Lescaret a été élue au poste de Lédie Le Hir, démissionnaire.

Modification de la composition du conseil municipal jeune

Il s'agit de remplacer Pétrony Blistein, décédée. Yveline Fèvre et Félicien Bourrhis en sont membres de droit. Sont élus : Sandra Pilven, Monique Le Cocq, Bruno Bouguen, Gilbert Pellé, Stéphane Appriou, Delphine Provost.

2-1 : Avenant aux marchés publics de travaux de l'extension de l'école publique de Lilia.

Yannick Guillerm, directeur des services techniques, explique que cet avenant est présenté en conseil car son montant ne nécessite pas la réunion de la commission d'appel d'offres. Il souligne qu'il s'agit de l'épaisseur du tapis de réception des jeux extérieurs de la cour de l'école.

Sylvaine Chavanne fait observer que lors de la dernière réunion de la commission, le maire avait copieusement « assaisonné » le maître d'œuvre qui n'a pas suivi les travaux et commis de grossières

erreurs. Il n'a pas été possible de voter des avenants à des travaux déjà exécutés, le code des marchés publics l'interdisant. Il va donc y avoir un problème pour assurer le paiement des entreprises. Les élus et les services techniques n'auraient-ils pas dû être plus fermes en constatant les travaux effectués sans avoir eu connaissance des devis ?

Lucien Breton répond que ces devis avaient été demandés mais qu'on ne les a pas eus à temps. *Certains dataient du printemps...*

Ne pouvait-on pas alors menacer le maître d'œuvre d'arrêter les travaux afin de l'obliger à respecter la réglementation ?

« Ce n'est pas si facile que cela » répond Céline Duval... *Dont acte*

Cela ne va être non plus facile de payer les travaux effectués maintenant non plus ! Surtout que l'on sait, avec l'expérience de la maison de l'enfance, que 10 ans après, des entreprises ne sont toujours pas payées.

André Lesven, fustigeant le maître d'œuvre : « On a vraiment eu que des problèmes avec lui avant et pendant la construction »

Sylvaine Chavanne : « J'ai bien l'impression que vous allez en avoir après. »

Le maire n'a pas infirmé...

André Lesven insiste : « Les mesures ne sont pas assez efficaces et nous n'avons pas un bon maître d'œuvre. Qui est aussi celui qui a été choisi pour l'aire des gens de voyage... » *Mais qui a choisi le maître d'œuvre ?*

Vote pour les avenants : pour : 29

2-2 : Modification technique dans le budget communal : vote pour 22, abstention : 7

2-3 : Dans l'attente du vote des conventions annuelles et des subventions 2010, il est proposé au conseil d'allouer aux écoles privées de Plouguerneau des **acomptes pour le fonctionnement des établissements et des cantines.**

Pour : 29

4-1 : Afin de réduire la vitesse à Lilia au lieu-dit Kervenny, la commune a déplacé les coussins berlinois aussi appelés ralentisseurs. Il faut maintenant consolider la situation en signant une nouvelle convention avec le conseil général, propriétaire de la route.

François Le Borgne a expliqué la nécessité de déplacer ces coussins en raison du bruit qu'ils provoquaient ainsi que la gêne occasionnée pour ceux qui tournaient vers le Reun. Mais il faut maintenant remettre les plots au centre car sans plots, ces coussins ne servent à rien. Une ligne blanche continue sera aussi installée. Le premier adjoint répondait ainsi au souhait d'une pétition d'une centaine de riverains faite il y a 18 mois.

Pour : 29

4-2 : Renforcement d'un transformateur à Ker al Lan : pour 29

4-3 : Pose et dépose des motifs lumineux de Noël

Cette dépense sera payée sur le budget 2010. De plus, la période d'illuminations va être réduite à la période 11 décembre-4 janvier. Enfin, le maire a tenu à préciser – *ainsi que le lui avait demandé Patrice Malgorn sur ce même sujet l'an dernier* – que les ampoules seront le plus possible remplacées par des leds moins « énergivores ».

Il a aussi précisé que la modification des conditions de participation des communes au syndicat d'électrification va demander une transformation de la prise en charge des illuminations par ce même syndicat. On devrait passer d'une subvention pour les éclairages à une participation à l'éclairage public.

André Lesven a aussi présenté sa politique d'économies en matière d'éclairage public en proposant d'éteindre les lumières publiques sauf aux heures de cars ou pour des raisons de sécurité. Pour Lucien Breton, il va aussi falloir supprimer l'éclairage des clochers en dehors des saisons touristiques.

Une étude sur l'éclairage public va être lancée sur l'ensemble de la commune.

Pour : 29

5-1 : Convection commune/CAF pour le versement de la prestation de service ordinaire au Foyer des jeunes. Ne change rien à l'organisation actuelle.

Marie-Pierre Cabon intervient pour savoir si on peut disposer des chiffres de fréquentation et d'activités afin de connaître ce qui s'y fait. Céline Duval affirme qu'elle les donnera au prochain conseil avec un échéancier. A moyen terme, le nouvel espace « Capitainerie » devrait présenter « autre chose ». C'est peut-être ce que nous découvrirons le 22 décembre, lors du prochain conseil. D'ici là, le maire s'est engagé à nous faire visiter les nouveaux locaux flambant neufs dans l'ancienne école du Petit Prince quasiment reconstruite (Le détail des travaux nous a été donné lorsque le maire a rendu compte de ses délégations en fin de conseil) ! L'actuel Foyer des jeunes devrait servir de bureaux pour l'écomusée.

12-1 : Où l'on reparle du maître d'œuvre et de **l'aire des gens du voyage, lequel est également** celui de l'école de Lilia : il faut voter un **avenant pour mettre en conformité l'acte d'engagement avec le code des marchés publics**. A ce propos, le maire tient à souligner être absolument certain de l'incompétence du maître d'œuvre. *Heureusement, l'aire des gens des voyages, ce ne devrait pas être trop compliqué !*

Pour : 29

Le maire lève la séance et Patrice Malgorn s'étonne alors que le maire ne réponde pas à sa question écrite datée du 25 octobre et déposée en mairie. Le maire soutient que ses services ne la lui ont jamais remise mais qu'il y répondra lors du prochain conseil !!!! *Décidemment le circuit de courrier du maire est bien compliqué, la réorganisation prévue par le premier adjoint trouverait-elle ses limites ? On attend toujours les réponses à nos lettres recommandées envoyées il y a deux mois et elles, on est sûrs qu'il les a reçues puisque l'on a les accusés réception !*